

CONFÉRENCE DE PRESSE

La vérité sur l'état des finances de la Métropole Nice Côte d'Azur



Lundi 12 mars 2018 à 11h

2, rue Hôtel de Ville – 2^{ème} étage

06364 Nice cedex 4

Patrick ALLEMAND, Paul CUTURELLO, Christine DOREJO
Conseillers municipaux de Nice et métropolitains de Nice Côte d'Azur
Groupe "Un Autre Avenir pour Nice"

Contact presse - Fouzia AYOUB : 06 83 97 86 21

DOSSIER DE PRESSE

LE BUDGET DES MENSONGES ET DES RENIEMENTS

1- Création de l'application d'un taux métropolitain à 6,4 % non prélevé jusqu'à présent.

La promesse de ne plus augmenter les impôts s'est envolée. Cela va entraîner pour les propriétaires niçois une hausse moyenne de 120 euros, soit 13 %. L'activation de la part de la métropole NCA sur la taxe foncière bâtie, au taux de 6,4 % devrait faire rentrer dans les caisses de la métropole 63 millions d'euros supplémentaires prélevés sur tous les propriétaires de la Métropole.

Pièce jointe 1 : Nice Matin du 6 mars 2018 – Ciotti presse Estrosi de « renoncer à cette augmentation »

2- La vente des parts dont la Métropole dispose dans le capital dans le capital de la société aéroportuaire

C'est une technique employée par Christian Estrosi depuis des années à la ville de Nice. Cessions de biens immobiliers et cessions foncières se multiplient. S'agissant de produits exceptionnels, nous sommes dans des expédients de court terme parfois aléatoires, par exemple, le retard pris par la construction d'IKEA a différé la vente du foncier au géant suédois alors que le produit de cette vente, 21 millions d'euros avaient été inscrits au budget primitif 2017. Résultat, il a fallu faire un emprunt relai dans l'attente. La vente de ces actifs devrait rapporter 90 à 100 millions d'euros sur la période 2018-2020, soit environ 30 millions d'euros par an.

Pièce jointe n°2 : Nice Matin du 6 mars 2018 – Aéroport : Pourquoi la Métropole vend-elle ses parts ?

3- Le système d'alerte des finances locales

Le système d'alertes des finances locales a bien été actionné par le préfet des Alpes-Maritimes. Je l'ai saisi par lettre du 7 mars 2018. Il m'a répondu par mail du 8 mars 2018. Le préfet m'a confirmé l'existence de cette lettre et promis qu'il me la ferait parvenir très rapidement.

Pièce jointe n°3 : Lettre au préfet et réponse par mail de ce dernier

4- Le pire budget de Christian Estrosi

Depuis des années je dénonce les dérives budgétaires qui nous ont amené à la situation actuelle avec une dette qui approche les 1,4 milliard et une capacité de désendettement de 11,3 ans. La métropole n'a plus beaucoup de marges pour emprunter.

La dette s'envole et la capacité de désendettement de la métropole se dégrade considérablement. La situation de la dette n'est pas celle que décrit Christian Estrosi dans l'article du quotidien local du 6 mars 2018 où il cherche à la minimiser. En effet, il indique que la dette n'est que de 636 millions d'euros.

Pièces jointe n°4 : Nice Matin du 6 mars 2018 – 500 millions d'euros de dettes assumés et tableau sur le DOB 2018.

5- L'état réel des finances de la Métropole

La dette globale de la métropole ne cesse de croître depuis 2009 ainsi que le montre le graphique ci-dessus. Elle atteint pour 2018, 1 milliards 393 millions d'euros (*pièce jointe n°5*).

La capacité d'autofinancement brute baisse fortement (*pièce jointe n°6*).

L'annuité des remboursements d'emprunts continuent d'augmenter, passant de 84 millions en 2013 à 120 millions en 2018 (*pièce jointe n°7*).

Enfin, la capacité de désendettement s'est fortement dégradée, atteignant 11,32 ans, très proche de la barre fatidique des 12 ans à partir laquelle le préfet peut décider de mettre une collectivité ou un EPIC sous tutelle (*pièce jointe n°8*).

Pièces jointes n°5-6-7-8 : Etat réel des finances de la Métropole (4 tableaux)

nice-matin

Mardi 6 mars 2018

Ciotti presse Estrosi de « renoncer à cette augmentation »

Éric Ciotti a réagi au cours d'une conférence de presse qu'il a organisée en fin d'après-midi, hier, à sa permanence, à Nice. Celui qui disait dimanche «réfléchir» à se présenter contre Christian Estrosi à l'élection municipale de 2020 lui a «solennellement» demandé «de renoncer à cette augmentation qui va lourdement pénaliser nos concitoyens qui subissent déjà une pression fiscale forte que le gouvernement Macron continue d'accroître.» Éric Ciotti s'exprimant à la fois comme député, conseiller départemental et se donnant la mission de «porteur de parole des électeurs, comptable de l'engagement pris par ma famille politique» (lors de l'élection municipale de 2014) renvoie le maire de Nice «à sa promesse de ne pas augmenter la fiscalité locale.»

Éric Ciotti a cité des exemples de simulation de l'augmentation de l'addition fiscale sur l'impôt foncier exigible allant de 14 à 16 % : « La responsabilité des élus locaux est de ne pas alourdir, dans le contexte actuel, le fardeau fiscal. »

Dans le prolongement de sa diatribe la veille sur BFMTV (Nice-Matin d'hier), le député a lancé une nouvelle alerte sur le niveau d'endettement : «L'encours de la Métropole était de 1243 millions d'euros (...) inscrit au budget primitif 2017 auxquels s'ajoutaient un emprunt d'équilibre de 381 millions et une possibilité d'emprunts nouveaux de 256 millions. La Ville étant à 508 millions d'encours, c'est la raison pour laquelle j'évoque, pour ces deux collectivités, un endettement cumulé de 2 milliards d'euros et une explosion de la dette.»

L'apport de ces 63 millions d'euros est vital pour la métropole. Eric Ciotti le sait et sait donc pertinemment que Christian Estrosi ne peut pas renoncer à cette augmentation. Il est coincé sous peine de voir la capacité de désendettement nette franchir le cap des 12 ans. C'est la conséquence de sa mauvaise gestion. Ceci étant, c'est une mesure fiscale prise contre une grande partie de son propre électeurat. C'est son affaire.

Aéroport: pourquoi la Métropole vend-elle ses parts?

Dans le cadre de la présentation du plan d'investissement, Christian Estrosi a annoncé, hier, que la Métropole Nice-Côte d'Azur allait « valoriser une partie des parts [dont elle] dispose dans le capital de la société aéroportuaire. Ce qui nous permettra de dégager une recette prévisionnelle de 100 millions d'euros sur 2018-2020. » Selon le président, « notre aéroport est prospère. Il va atteindre le cap des 14 millions de passagers. Nous pouvons vendre nos parts aujourd'hui à un prix plus élevé qu'il y a trois ans, 100 millions contre les 80 encaissés par le Département en 2015. » Comment justifie-t-il cette cession, alors que « nous avons eu des craintes au moment de la vente de ses parts par l'État, reconnaît Christian Estrosi? Emmanuel Macron, qui était alors ministre



La métropole Nice Côte d'Azur veut « valoriser une partie des parts qu'elle détient le capital de la société aéroportuaire ».

(Photo Franck Fernandes)

de l'Économie, nous a écoutés, et entendus sur le choix du repreneur, Atlantia, avec lequel je travaille main dans la main depuis trois ans. » Cette vente « va permettre de mettre en œuvre notre plan d'investissement. D'al-

léger de 30 millions d'euros minimum le niveau de notre emprunt », soutient le maire de Nice. Une institution qui garde 1 % de parts – « avec la Région qui détient comme nous 5 %, nous vendons [chacun] 4 % soit un total de 8 %

des parts. » Et d'assurer: « en gardant notre place au sein du conseil de surveillance, nous conservons la maîtrise sur les décisions stratégiques les plus importantes. »

S. L.

C'est un nouveau reniement de Christian Estrosi.

Rappelez-vous, lorsqu'Emmanuel Macron avait annoncé avec l'aval de François Hollande la privatisation des aéroports de Nice et Toulouse, notre maire avait entamé à la surprise générale une croisade anti-privatisation. Pourtant, en général, la droite est pour les privatisations. Là c'était l'inverse. Il avait accusé l'Etat d'avoir vidé ses caisses et de ne pas avoir trouvé d'autres moyens de les renflouer.

Christian Estrosi avait même poussé le zèle jusqu'à organiser un référendum d'initiative locale. Si 83 % des Niçois s'étaient abstenus, 93 % des votants s'étaient prononcés contre la privatisation de l'aéroport.

Aujourd'hui, le maire de Nice, président de la Métropole, se renie et décide de vendre les 4/5ièmes des parts que détient la métropole. Tout simplement parce que les caisses sont vides et qu'il n'a pas trouvé d'autres moyens de les

renflouer.

Curieux retournement de situation.

La réalité est pourtant simple.

La métropole est au bord de la tutelle et la vente de ses actions aéroportuaires est devenue vitale. Cela permettrait une rentrée de cash évaluée entre 90 et 100 millions d'euros sur trois ans, indispensables pour diminuer l'emprunt.

La métropole conservera 1 % du capital tout comme la Région PACA qui va également vendre les 4/5èmes de ses actions.

Même si l'un et l'autre continueront à siéger au Conseil d'orientation, on peut légitimement s'interroger sur le poids politique dont ils disposeront encore.

NB: avec Michel Vauzelle, nous n'avions pas voulu vendre les parts de la Région respectant ainsi la volonté des niçois et soucieux de peser le plus possible sur les décisions stratégiques.



Patrick ALLEMAND
Conseiller Municipal et Métropolitain
Président du Groupe « Un Autre Avenir pour Nice »

Monsieur Georges-François LECLERC
Préfet des Alpes-Maritimes
CADAM
147, boulevard du Mercantour
06286 NICE Cedex 3

Nos Réf. : 2018-03-07/PA

Nice, le 7 mars 2018

Monsieur le Préfet,

Depuis plusieurs jours, des personnalités politiques alertent l'opinion publique sur la situation financière catastrophique de la métropole Nice Côte d'Azur. Il est notamment fait allusion, dans ces interventions, au fait que la métropole Nice Côte d'Azur a été inscrite dans le réseau national d'alerte sur les finances locales.

Budget après budget, le président du groupe d'opposition le plus important que je suis ne cesse de tirer la sonnette d'alarme sur le niveau d'endettement préoccupant de la métropole. Cela est dû essentiellement à une baisse de la capacité d'autofinancement brute très importante, la capacité d'autofinancement nette étant également en très forte baisse.

La faiblesse croissante de ces deux indicateurs a contraint le président de la métropole à emprunter massivement depuis 2014 pour financer les investissements en cours et notamment la ligne 2 du tramway et son souterrain.

Renseignements pris, l'inscription de la métropole Nice Côte d'Azur dans le réseau national d'alerte sur les finances locales ne peut avoir été effectuée sans votre validation et votre notification officielle.

Je vous serais donc reconnaissant de bien vouloir me faire parvenir une copie de la correspondance par laquelle vous avez averti le président de la métropole de votre décision.

Le président de la métropole n'a jamais fait état de cette lettre, se contentant de vilipender les conclusions du rapport de la Chambre régionale des comptes en dénonçant l'incompétence de ses magistrats.

Il me paraît légitime, pour la clarté du débat démocratique que l'opposition soit destinataire de ce courrier, si possible avant le 19 mars, date à laquelle se tiendra le débat d'orientations budgétaires de la métropole.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à la présente, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Patrick ALLEMAND

Groupe "Un Autre Avenir pour Nice" - 2, rue Hôtel de Ville - 06 364 Nice Cedex 4
Tél.: 04 97 13 26 12 – Mail : patrick.allemand@ville-nice.fr

Re: Demande de copie de correspondance - Message (HTM)

Message Adobe PDF

Répondre Répondre à tous Répondre Répondre à tous Répondre à tous

Supprimer Déplacer vers un dossier Créer une règle Autres actions

Bloquer l'expéditeur Ceci n'est pas indésirable Courrier indésirable

Vous avez transféré ce message le 08/03/2018 10:43.

De : LECLERC Georges-Francois PREF06 PREFET
À : ALLEMAND Patrick
Cc :
Objet : Re: Demande de copie de correspondance

Cher monsieur,

Message bien reçu. Je vous adresse réponse dans le meilleur délai.

Bien à vous.

Georges-François Leclerc

Le ministère de l'Intérieur agit pour un développement durable.
Préservez l'environnement : n'imprimons que si nécessaire !

----- Message original -----
Sujet: [INTERNET] Demande de copie de correspondance
De : ALLEMAND Patrick
Date : 07/03/2018 18:19

500 millions d'euros de dettes assumés

« Qu'en est-il réellement des comptes de la Métropole ? » Christian Estrosi a fait de ce sujet la conclusion de la présentation du plan d'investissement et de croissance.

Le contrat signé avec l'État inclut la réduction de l'encours de l'emprunt et veille à la capacité de désendettement. Selon le président, la dette comptable est de 636 millions d'euros. Il s'agissait pour le maire de Nice de répondre à l'estocade portée la veille par Éric Ciotti, sans le citer : « *Le petit vent qui soufflait de Paris et disait que nous allions vers 3 milliards d'endettement...* » Christian Estrosi a fait appel au directeur général des ressources financières

de la Métropole pour fixer « *la bonne tenue de nos ratios* ». Arnaud Menguy affirme que « *La stratégie de baisse de l'encours de la Métropole devrait s'établir à 638 millions d'euros en 2018, 610 en 2019, 604 en 2020.* » La vente des parts de la société aéroportuaire doit contribuer pour 30 millions d'euros au désendettement (*lire ci-dessus*). Le ratio en années (temps nécessaire pour se désendetter) établi à 11,3 ans en 2018 devrait ainsi repasser sous la barre des 11 ans en 2020. Le maximum autorisé est de 12 ans. Par ailleurs, le poids des emprunts transférés avec les nouvelles compétences a été pointé : « *171 mil-*

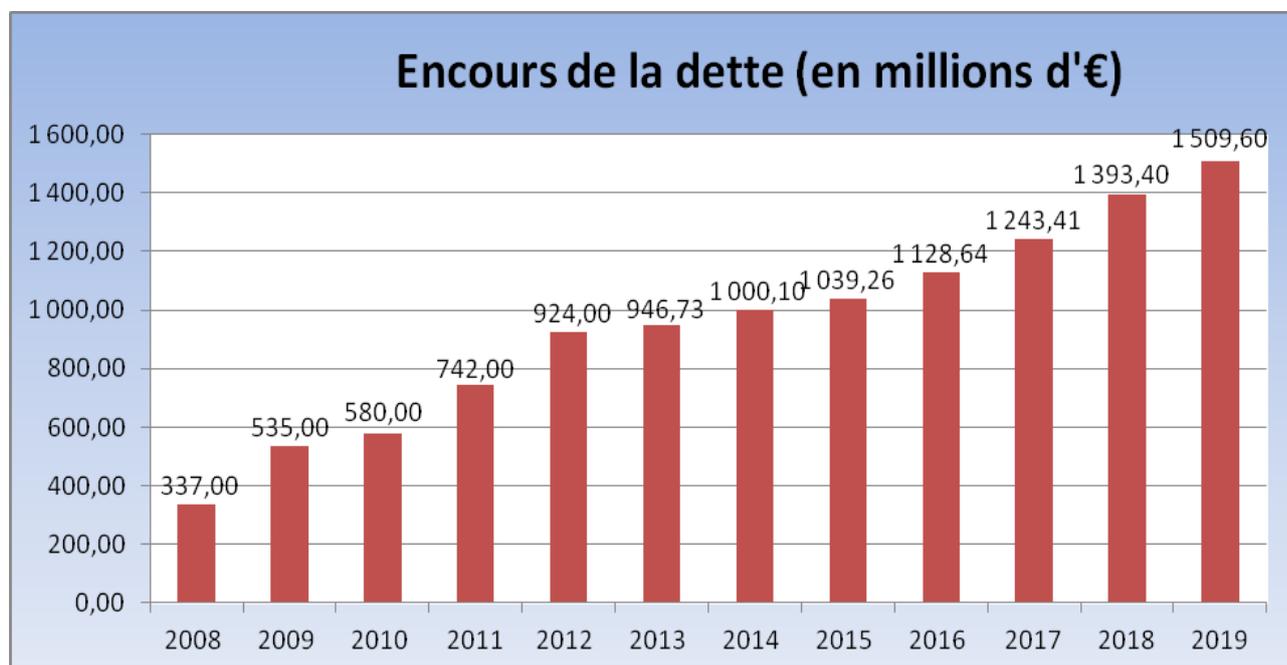
lions d'euros provenant du Département depuis 2012 pour la voirie. » Le capital restant dû en 2018 s'élève à 115 millions d'euros. La charge financière des mensualités est cependant compensée par des versements du Département. Christian Estrosi a néanmoins fait état d'une perte cumulée dans cette compensation, de 14 millions d'euros depuis 2012, conséquence de l'indexation sur la dotation globale de fonctionnement. Éric Ciotti parle, lui, d'un « *arbitrage favorable à la Métropole* ». Pour chiffre final de l'endettement, Christian Estrosi a retenu hier « *Une réalité de l'encours à 500 millions d'euros.* »

C'est un artifice grossier qui consiste à ignorer les dettes des budgets annexes dont le montant est supérieur à la dette du budget principal.

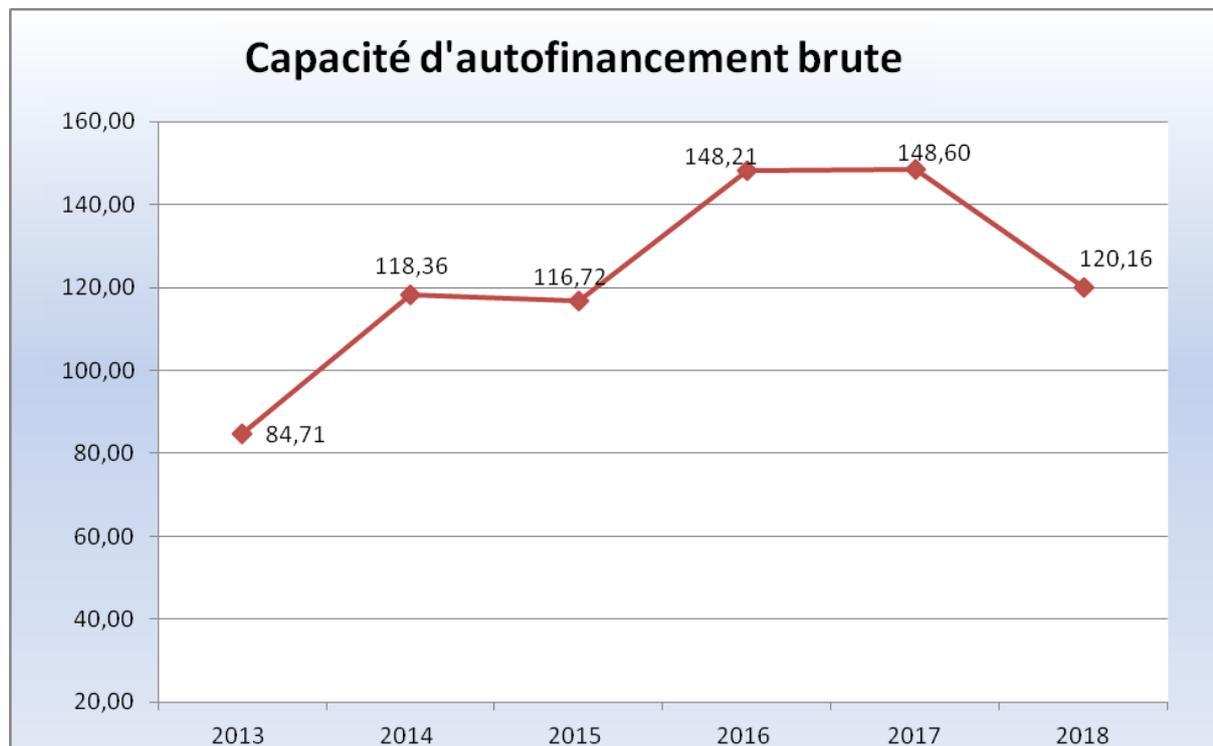
636 millions d'euros est le montant de la dette du budget principal. La dette globale de la métropole s'élève à 1 milliard 393 millions d'euros.

DOB 2018 Métropole NCA	Stock des emprunts en K€ au 31/12/2018
Budget principal (en K€)	651 694 €
Budget annexe des transports	686 567 €
Budget annexe de l'assainissement collectif et non collectif	49 270 €
Budget annexe de l'eau	5 100 €
Budget annexe des parcs de stationnement	776 €
TOTAL	1 393 407 €

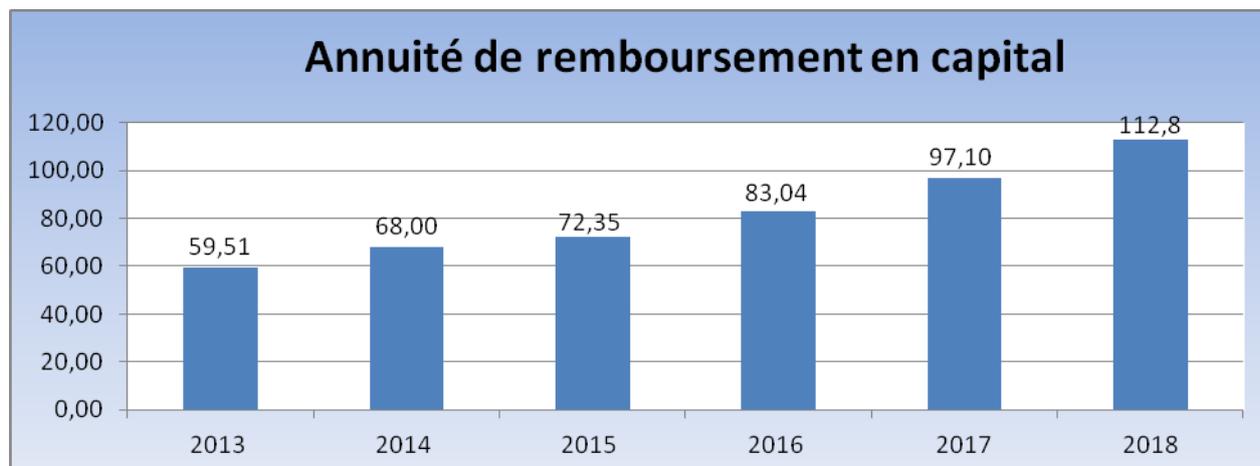
Pièce jointe 5 : L'encours de la dette



Pièce jointe 6 : La capacité d'autofinancement brute



Pièce jointe 7: L'annuité de remboursement en capital



Pièce jointe 8 : La capacité de désendettement

